



Contrat d'engagement solidaire « Œufs bios »
« Saison été – automne - hiver 2014 »
du 22 mai 2014 au 18 décembre 2014 inclus

Le présent contrat est passé entre :

- D'une part,

Le producteur Partenaire : VINDEVOGEL Laurent (Eleveur) - SCEA GRANPADOR

Adresse : 33 rue du Moellon 80540 Pissy

Mail : laurentvindevogel@orange.fr

Téléphone : 03 22 42 26 14

- D'autre part,

L'adhérent de l'AMAP' Art du Panier :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Les signataires du présent contrat **s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), disponible auprès de l'association ou du réseau FAMAPP.

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- ⤴ Soutenir l'exploitation agricole de Laurent VINDEVOGEL, éleveur de volailles
- ⤴ Fournir à l'adhérent des œufs biologiques frais, produits dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP

Article 2 : Engagements de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- ⤴ **Etre adhérent de l'AMAP' Art du Panier**, cotisation annuelle de 10€.
- ⤴ **Récupérer (ou faire récupérer) ses œufs**, aux dates mentionnées sur le contrat, sur l'un des deux lieux de distribution suivants : (*À choisir par l'adhérent pour la saison entière*)
 - entre 16h30 et 17h15 à la cité administrative - rue Just Haüy 80 000 AMIENS**
 - entre 18h30 et 19h30 à la salle Daniel Ferry – place de la mairie 80 330 LONGUEAU**

En cas d'absence, c'est à l'adhérent de s'assurer de trouver un remplaçant pour faire prendre ses produits. En cas de non retrait, aucun remboursement ne sera effectué.

- ⤴ **Tenir une permanence** de distribution, dans un esprit de coopération, au moins 1 fois par semestre si possible,
- ⤴ **Participer**, dans la mesure du possible, **aux réunions** bilan de fin de semestre et aux **assemblées générales**
- ⤴ **Participer** dans la mesure de ses possibilités **au fonctionnement** et à l'animation **de l'AMAP** (accueil et visite du site, animations diverses, engagement actif dans l'association, et sur la ferme...)
- ⤴ **Accepter les risques naturels liés à l'activité agricole, aux aléas de la production** (intempéries, maladies etc.)

Article 3 : Engagements du producteur

Le producteur s'engage à :

- ⤴ **Livrer toutes les deux semaines**, des œufs frais issus de sa production
- ⤴ **Etre régulièrement présent aux moments des distributions et tenir les adhérents informés des nouvelles concernant son exploitation**
- ⤴ **Accueillir sur l'exploitation**, les adhérents à l'AMAP au moins une fois dans l'année

Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

Produits proposés : œufs biologiques frais, datés, de calibre gros ou moyen (en fonction de la production).

Le producteur s'engage à fournir autant que possible des œufs de calibre 'gros' et frais du jour.

Les œufs seront livrés en alvéoles, et fournis avec des boîtes à disposition des adhérents. Ceux-ci pouvant les réutiliser autant que possible lors des distributions suivantes, ou venir avec leurs propres boîtes.

Distribution :

Le présent contrat est élaboré pour la saison été – automne - hiver 2014, du 22 mai au 18 décembre 2014 inclus.

La distribution aura lieu toutes les deux semaines selon le calendrier suivant :

Mai 2014	Jeudi 22	Septembre 2014	Jeudi 11, Jeudi 25
Juin 2014	Jeudi 5, Jeudi 19	Octobre 2014	Jeudi 9, Jeudi 23
Juillet 2014	Jeudi 3, Jeudi 17, Jeudi 31	Novembre 2014	Jeudi 6, Jeudi 20
Août 2014	Jeudi 14, Jeudi 28	Décembre 2014	Jeudi 4, Jeudi 18

Choix des produits :

X	Quantité	Tarif	Montant total pour la saison (x16)
	6 œufs	2€	32 €
	12 œufs	3.90€	62,40 €
	18 œufs	5.70€	91,20 €
	24 œufs	7.50€	120 €
	30 œufs	9€	144 €

MONTANT TOTAL À RÉGLER : €

Règlement :

- Espèces
- Chèque(s) à l'ordre de **SCEA GRANPADOR**

Possibilité de régler en **1 ou 2 chèques**. Si deux chèques, faire deux chèques payant chacun 8 distributions.

À indiquer : Montant, Nom de la banque, numéros de(s) chèque(s) et mois de prélèvement :

Chèque n°1 : 8 x tarif de la distribution =

Chèque n°2 : 8 x tarif de la distribution =

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues. Cependant, aucune décision entraînant un changement majeur dans les engagements ci-dessus ne sera prise sans concertation entre les consommateurs (ou leur représentants) et le producteur.

Au cas où la situation se prolongerait, une réunion spécifique, devra réunir les adhérents et les producteurs.

Fait à, Le

L'adhérent :

Le producteur : VINDEVOGEL Laurent SCEA Granpador

Signature :

Signature :

Contrat « Œufs bios »

Reçu de (Nom de l'adhérent)

Adresse :

Mail :

Téléphone :

pour confirmation de son engagement d'achat d'œufs bios selon les quantités et planning suivants :

X	Quantité	Tarif	Montant total pour la saison (x16)
	6 œufs	2€	32 €
	12 œufs	3.90€	62,40 €
	18 œufs	5.70€	91,20 €
	24 œufs	7.50€	120 €
	30 œufs	9€	144 €

Livraisons aux dates suivantes : 22/05, 05/06, 19/06, 03/07, 17/07, 31/07, 14/08, 28/08, 11/09, 25/09, 09/10, 23/10, 06/11, 20/11, 03/12, 18/12.

Montant total : € réglé à l'ordre de **SCEA GRANPADOR** par :

- Espèces
 Chèque(s)

Possibilité de régler en **1 ou 2 chèques**. Si deux chèques, faire deux chèques payant chacun 8 distributions.

À indiquer : Montant, Nom de la banque, numéros de(s) chèque(s) et mois de prélèvement :

Chèque n°1 : 8 x tarif de la distribution =

Chèque n°2 : 8 x tarif de la distribution =

Fait à, le

L'adhérent : (signature)

Le producteur : VINDEVOGEL Laurent SCEA Granpador (signature)



Contrat « Œufs bios »

Reçu de

Adresse :

Mail :

Téléphone :

pour confirmation de son engagement d'achat d'œufs bios selon les quantités et planning suivants :

X	Quantité	Tarif	Montant total pour la saison (x16)
	6 œufs	2€	32 €
	12 œufs	3.90€	62,40 €
	18 œufs	5.70€	91,20 €
	24 œufs	7.50€	120 €
	30 œufs	9€	144 €

Livraisons aux dates suivantes : 22/05, 05/06, 19/06, 03/07, 17/07, 31/07, 14/08, 28/08, 11/09, 25/09, 09/10, 23/10, 06/11, 20/11, 03/12, 18/12.

Montant total : € réglé à l'ordre de **SCEA GRANPADOR**

Fait à, le

L'adhérent : (signature)

Le producteur : VINDEVOGEL Laurent SCEA Granpador (signature)